

Fabriquez votre propre disque de stationnement européen

Depuis le 1er janvier 2012, le disque de stationnement européen est obligatoire pour les zones réglementaires dites «zone bleue».

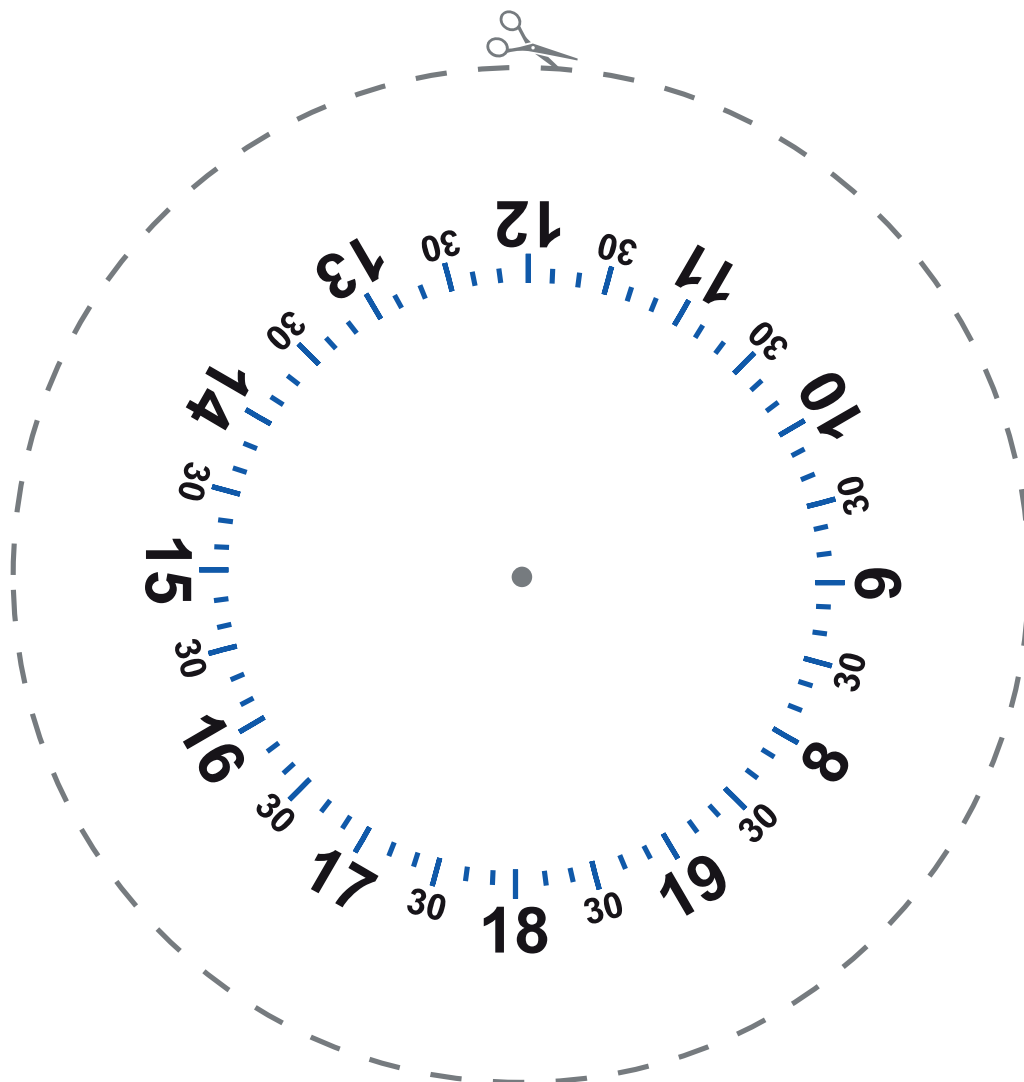
Avec ce kit « prêt-à-imprimer », vous pouvez réaliser rapidement et très facilement votre propre disque de stationnement européen.

Matériel nécessaire :

- 3 feuilles blanches (cartonnées de préférence)
- ciseaux et/ou cutter
- attache parisienne
- colle et/ou scotch

Mode d'emploi :

1. Imprimez la face avant, la face arrière et le disque
 2. Découpez selon les pointillés
 3. Percez un trou au milieu de chacune des pièces
 4. Assemblez les éléments à l'aide d'une attache parisienne (remise en mairie sur demande)
 5. Collez ou scotchez les bords de la face avant avec la face arrière (attention à ne pas coller le disque avec)
- Et voilà, votre disque de stationnement est prêt à être utilisé !





HEURE D'ARRIVÉE





**ZONE
BLEUE**

**STATIONNEMENT LIMITÉ A
30 MINUTES DU LUNDI AU VENDREDI
(SAUF JOURS FERIES)
ENTRE 8H ET 18H**

*Ce kit est proposé par la Commune de Tresses
Une «attache parisienne» pour assembler
ce kit vous est remise sur demande à
l'accueil de la Mairie.*

